

La maturité

Être mature c'est devenir un adulte. C'est assumer ses choix et vivre en pleine responsabilité sa vie. Contrairement aux idées reçues, il ne suffit pas de vieillir pour devenir mature. C'est un processus qui commence dès l'enfance et qui s'acquiert grâce à l'éducation. Développer la maturité de votre enfant passe par 5 étapes au cours de sa jeunesse :

⇒ **L'encourager à adopter un comportement responsable** : suivre les règles fixées, respecter l'autorité parentale et institutionnelle, respecter les règles de politesse, adopter des habitudes saines et intelligentes,...

⇒ **L'aider à gérer ses émotions** : ne pas se défouler sur les autres, assumer ses comportements, réfléchir avant de réagir, être reconnaissant,...

⇒ **Le pousser à développer sa culture et son esprit critique** : réfléchir et se renseigner pour fonder ses propres opinions, prendre plaisir à lire, se tenir informé de l'actualité,...

⇒ **L'encourager à améliorer sa communication** : être clair quand il s'exprime, écouter activement, utiliser un vocabulaire adapté,...

⇒ L'aider à gérer son parcours professionnel : explication sur le monde du travail,...

Si ces quelques clés ne garantissent pas la maturité chez votre enfant, elles lui permettent néanmoins d'acquérir des outils pour évoluer dans sa vie de jeune adulte. Chaque individu, et donc enfant, étant unique, le rythme d'accession à la maturité peut varier selon chacun. De même, être mature ne signifie pas abandonner ses passions d'enfance et son esprit rêveur, mais réussir à ne pas se réfugier dedans au moment de faire des choix importants dans sa vie.

Citoyenneté

A 18 ans, on devient majeur et un citoyen à part entière. Être un citoyen français garantit des droits (droit de vote, d'éligibilité, participation à la vie publique et politique, etc.) mais implique aussi des devoirs (accomplir son service national, être juré en cas d'appel, payer l'impôt pour participer à « *l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration* » comme le stipule la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, etc.). Le jeune devra se faire recenser auprès de sa mairie afin d'être en mesure de voter aux élections municipales, départementales, régionales, législatives et présidentielles (ou simplement s'inscrire sur les listes électorales de sa ville, s'il s'est déjà fait recenser). Ce recensement permet également à l'État de le convoquer à sa Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Depuis peu, le recensement s'effectue lors des 3 premiers mois de la 16^{ème} année du jeune.



vote électoral

- —
—

[S'inscrire sur les listes électorales](#)

[1]

URL de la source (modifié le 02/05/2019 - 14:41): <https://www.pontault-combault.fr/18-ans-et/introduction>

Liens

[1] <https://www.pontault-combault.fr/mes-demarches/etat-civil/carte-electorale/sinscrire-sur-les-listes-electorales>